DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Plateforme de Valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie (85)
portée par la société VALDEFIS

RESUME NON TECHNIQUE DE LA NOTICE DE RENSEIGNEMENT

ACCTER
Accompagnement Conseil & Territoire

Préambule

Le **résumé non technique de la notice de renseignement** est séparé des autres parties et est à caractère pédagogique et illustré dans un langage **accessible à tous**.

Le rôle de ce document est de permettre aux citoyens et acteurs du territoire de **comprendre la demande portée par la société VALDEFIS** pour la poursuite de l'exploitation d'une plateforme de valorisation de biomasse sur la commune du Poiré-sur-Vie, d'en mesurer les enjeux et permettre la prise de connaissance des informations contenues dans les autres parties du dossier. A ce titre, il constitue une partie essentielle du dossier de demande d'autorisation.

Néanmoins, en cas de besoin, chacun peut consulter les autres parties afin d'approfondir les éléments et sa connaissance sur cet acteur local de la filière bois.

ACTEURS DU PROJET :

Porteur de projet	Rédaction du dossier d'autorisation ICPE	Analyse du risque foudre	Expertise biologique	Conseil sur la filière bois

Sommaire

A. PRESENTATION DE VALDEFIS 3
B. CONTEXTE DE LA DEMANDE 5
C. DESCRIPTION DES ACTIVITES 8
D. REGLEMENTATIONS ET DOCUMENTS APPLICABLES 11
E. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS 12

A. PRESENTATION DE VALDEFIS

La société VALDEFIS exploite depuis sa **création en 2011** une **plateforme** de valorisation de biomasse située au **lieu-dit la Loge** sur la commune du **Poiré-sur-Vie** (85).

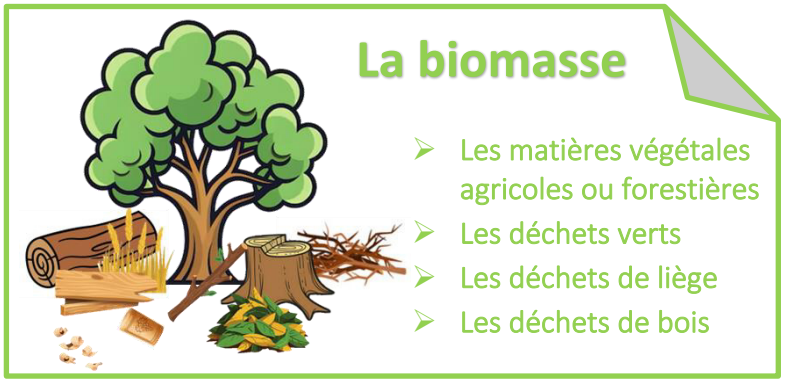

L'entreprise propose des **solutions de valorisation en local pour la biomasse** (bois, végétaux, déchets verts et déchets de bois) avec :

- La collecte et le dépôt sur le site de la Loge ;
- Un broyage et criblage de la biomasse ;
- La vente de matière recyclée et de produits préparés pour différents usages (amendements, paillages, bois-énergie, décoration).

Le site de la Loge c'est aussi plus de 1 500 m² de **panneaux solaires** installés sur le bâtiment de stockage qui produisent depuis 2012 une énergie renouvelable.

La clientèle de la société VALDEFIS est variée :

- Les particuliers, les paysagistes, les agriculteurs ;
- Les entreprises de travaux publics, les parcs de loisirs, l'hôtellerie de plein air ;
- Les collectivités locales ;
- Les fournisseurs énergétiques.

La société VALDEFIS est reconnue pour sa **traçabilité** (certification ISO 9001), ses pratiques de **gestion forestière** (engagement PECF) et la **qualité des produits de bois combustibles** proposés (adhésion à l'Association CBQ+).

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION — **I**nternational **S**tandardization **O**rganization (Organisation internationale de normalisation)

PEFC 10-31-3088 — Program for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

CBQ+ — L'association **C**haleur **B**ois **Q**ualité **Plus**

VALDEFIS participe au développement des réseaux de chaleurs bois-énergie, contribue à la gestion du patrimoine bocager et soutient l'économie locale du territoire.

Localisation :

Le site de la Loge est situé en limite Ouest de la **zone industrielle** qui débute au niveau de la Roche-sur-Yon (85) et s'étend sur plusieurs kilomètres le long de la 2x2 voie en direction de Nantes (44).

Le site est accessible depuis la route RD n°763 (axe la Roche-sur-Yon vers Nantes) puis via la **RD n°2A** (sortie vers le Poiré-sur-Vie).

Il occupe la parcelle YD0063 (surface de 1,49 ha).

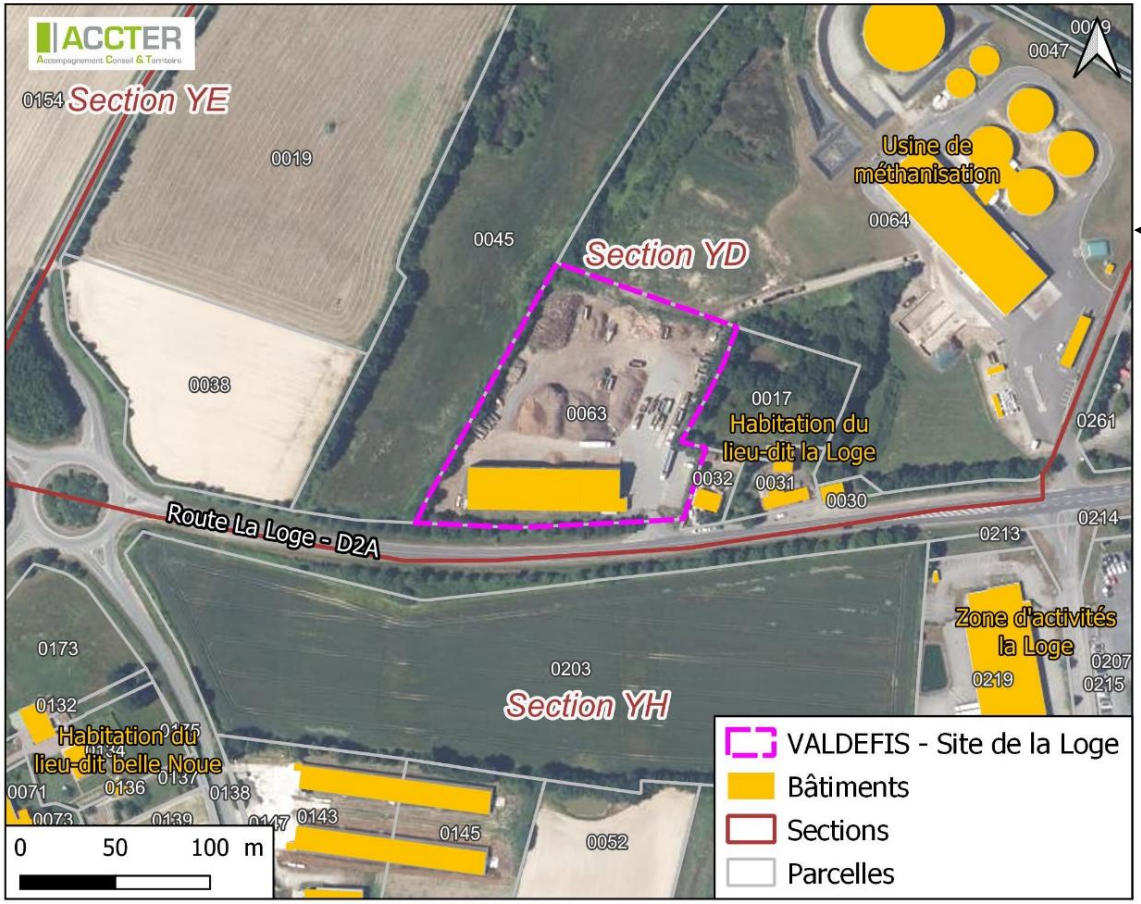

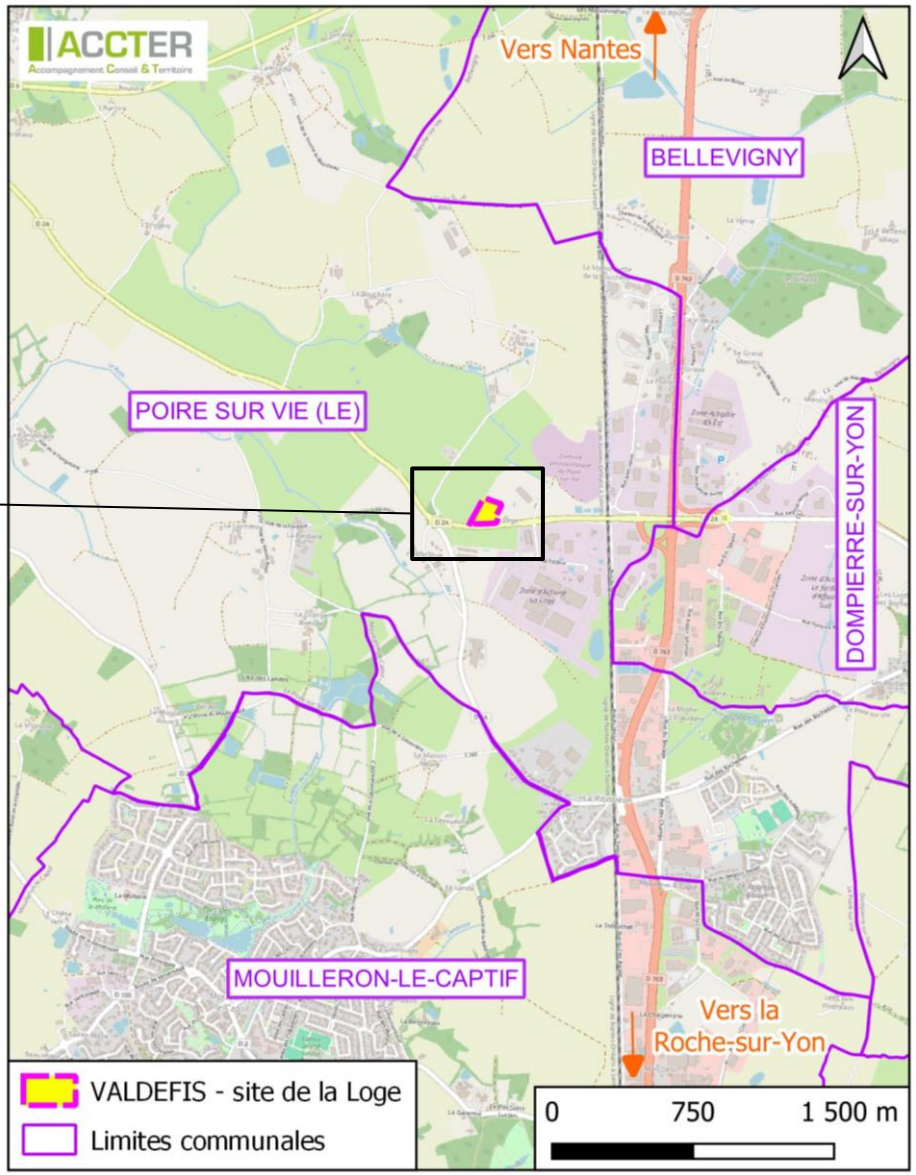

B. CONTEXTE DE LA DEMANDE

En mars 2023, le site de la Loge devient une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** (ICPE) soumise à **déclaration** pour les activités de stockage de bois et de broyage de déchets de bois.

En avril 2024 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire a réalisé une **visite d'inspection** du site de la Loge. Suite à une inspection, un **arrêté de mise en demeure** a été publié le 24 juillet 2024 imposant à la société VALDEFIS de **produire sous 6 mois un dossier de demande d'autorisation d'exploiter** afin d'être conforme avec les activités constatées lors de l'inspection.

Régime actuel déclaré pour le site de la Loge

Rubrique ICPE	Déclaration de mars 2023
1532.2 Stockage en transit de bois	Régime de Déclaration capacité de stockage de 18 000 m³
2791 Traitement par broyage des déchets non dangereux (dont déchet de bois)	Régime de Déclaration capacité de broyage de 4 t / j

Régime sollicité pour les activités du site de la Loge

Rubrique ICPE	Régime de classement sollicité dans la présente demande
1532.2 Stockage en transit de bois	Régime de Déclaration capacité de stockage de 18 000 m³
2791 Traitement par broyage des déchets non dangereux (dont déchet de bois)	Régime **d'Autorisation** capacité de broyage de **200 t / j**
2260.1 Broyage et criblage de substances végétales (dont le bois)	Régime de **Déclaration** puissance des installations de broyage de **390 kW**
2714 Transit, regroupement et tri de déchets non dangereux (dont déchets de bois)	Régime de **l'Enregistrement** capacité de stockage de **3 500 m³**
2794 Broyage de déchets verts	Régime de **l'Enregistrement** capacité de broyage de **200 t / j**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et poursuivre son activité de valorisation de la biomasse, la société VALDEFIS a produit le présent dossier de demande d'autorisation d'exploitation pour un classement sous le régime de l'Autorisation de son site de la Loge.

La nature des activités, les capacités de broyage et stockage sur le site de la Loge ont été définies à partir du synoptique et du plan des installations suivants :

Synoptique du site de la Loge

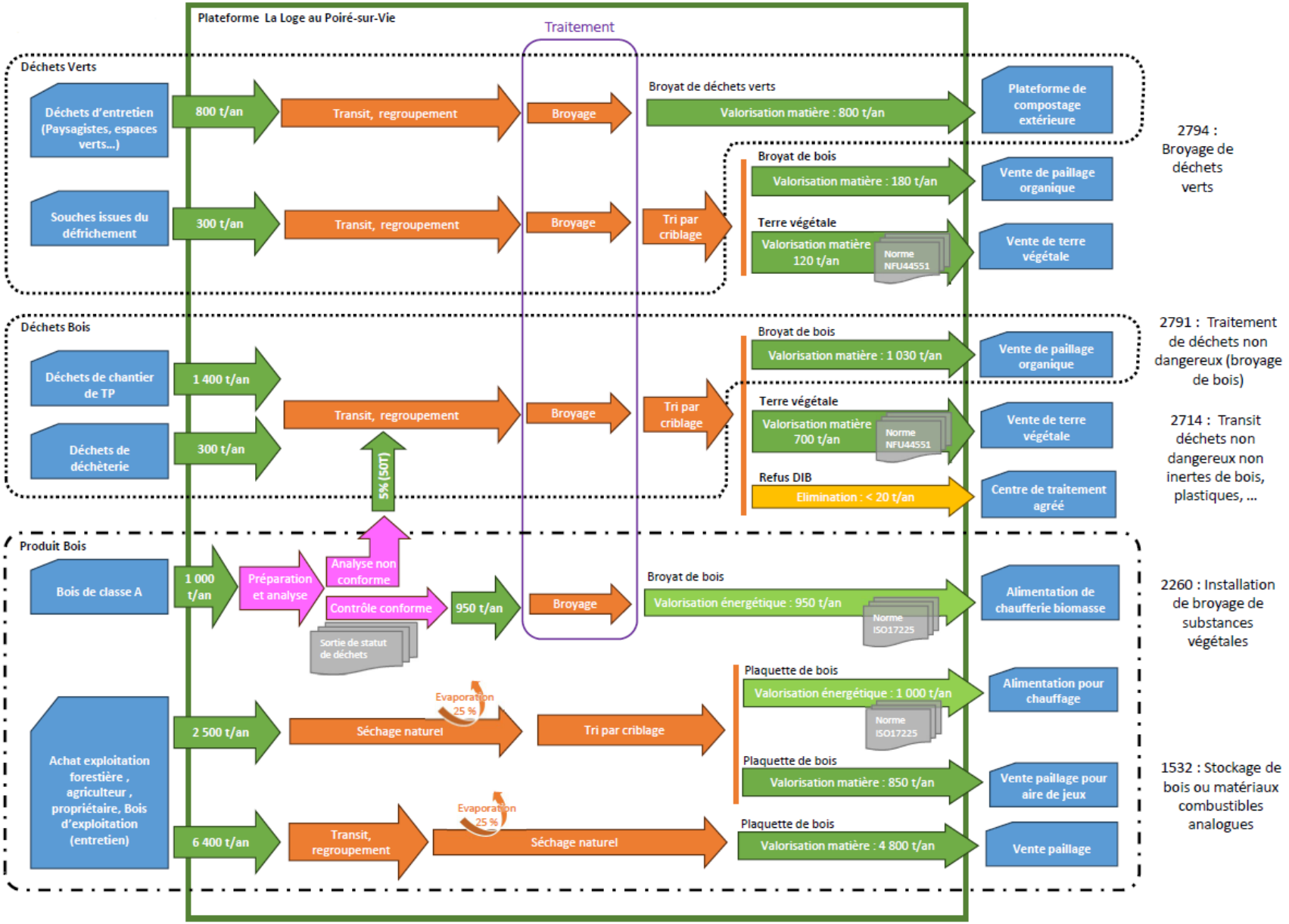

Aménagement du site de la Loge prévu

La **capacité maximale de stockage en transit sur le site sera de 18 000 m³** (dont 9 000 m³ sous le hangar).

Les quantités de bois, déchets de bois et déchets verts stockés sur le site de la Loge seront **variables au cours de l'année** en fonction des saisons, des campagnes de broyage et des réceptions. De même, la répartition des types de biomasse dans les alvéoles extérieures sera modulable.

C. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Gestion de déchets verts

Les **souches d'arbres** sont **broyées puis triées** par un crible en pour obtenir du **broyat de bois** destiné au **paillage organique** et de la **terre végétale**.

Les **autres déchets verts** (déchets d'entretien des espaces verts et déchets de paysagistes) sont **broyés** sur le site de la Loge puis **envoyés vers une plateforme de compostage** extérieure.

Sur une année, les campagnes de broyage des déchets verts représentent environ **16 jours**.

Traitement

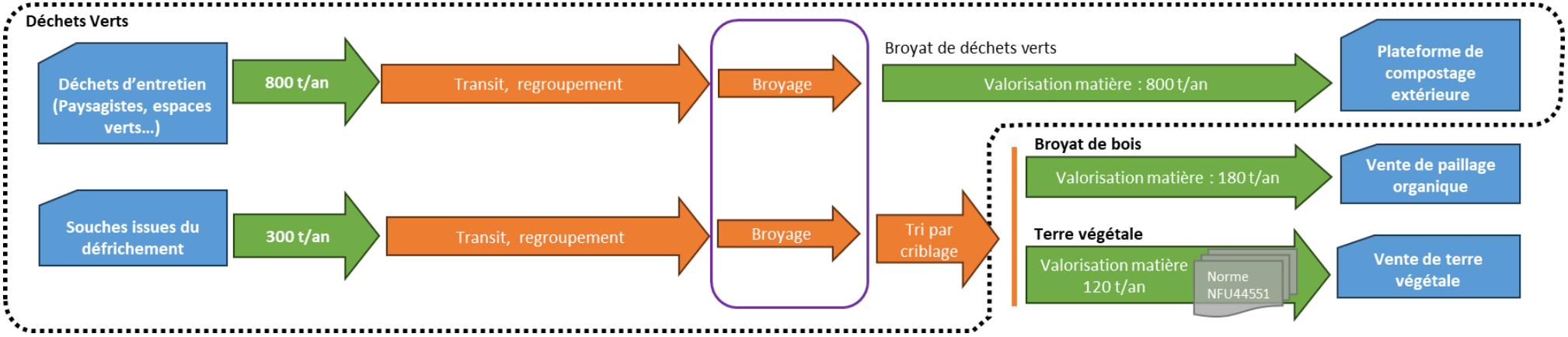

D'après l'expérience acquise de la société VALDEFIS sur cette activité, le rendement optimal pour le broyage des déchets vert et de souches avec les équipements du site de la Loge est quantifié à **200 t/j**.

Gestion de déchets de bois

Les **déchets de bois en mélange** (chantiers des travaux publics, déchèteries et bois A déclassé) sont **broyés puis triés** par un crible en pour obtenir du **broyat de bois** destiné au **paillage organique**, de la **terre végétale**, des refus qui partiront dans un centre de traitement agréé (moins de 1%).

Sur une année, les campagnes de broyage des déchets de bois représentent environ **16 jours**.

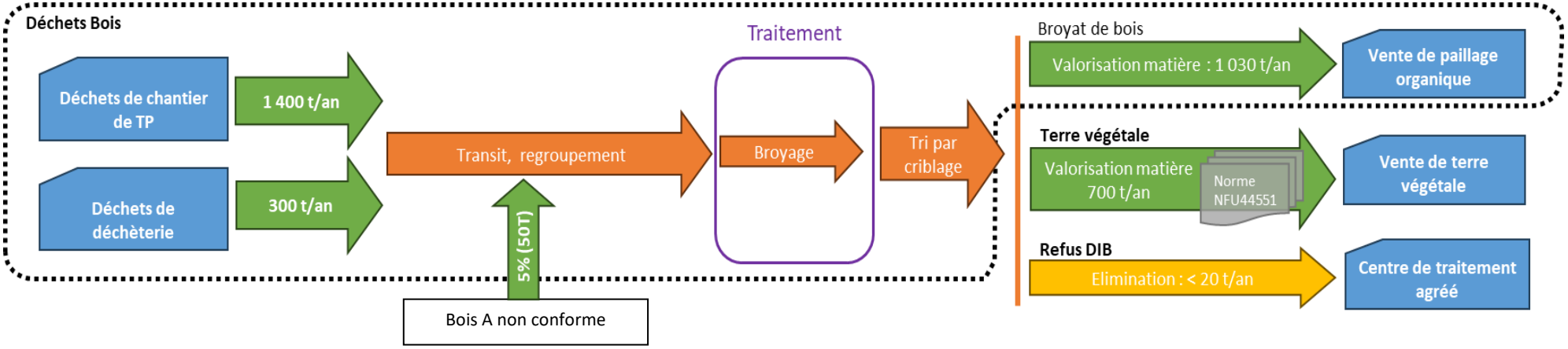

La capacité maximale de déchets de bois en transit susceptible d'être présents sur le site de la Loge est estimé à **3 500 m³** par la société VALDEFIS.

D'après l'expérience acquise de la société VALDEFIS sur cette activité, le rendement optimal pour le broyage des déchets de bois avec les équipements du site de la Loge est quantifié à **200 t/j**.

Gestion de produits de bois

Le **bois de classe A** conforme est **broyé** pour obtenir du **broyat de bois** destiné à l'alimentation de **chaufferie biomasse** (valorisation énergétique).

Sur une année, les campagnes de broyage de bois de classe A représentent environ **12 jours**.

Les **plaquettes de bois** issues des chantiers d'exploitation forestière, d'agriculteur et de propriétaires sont stockées à l'abris des intempéries sous le hangar. Le processus de **séchage naturel** par évapotranspiration dure entre 4 et 6 mois et abaisse le taux d'humidité. Les plaquettes de bois obtenues sont destinées en fonction de leur granulométrie (tri par criblage) au **paillage** ou à l'alimentation de **chaufferie biomasse**.

Le bois-énergie est caractérisé afin de vérifier les paramètres du combustible obtenu et la qualité du produit lié à la combustion (taux d'humidité, de cendre, pouvoir calorifique…) selon la **norme ISO 17225**.

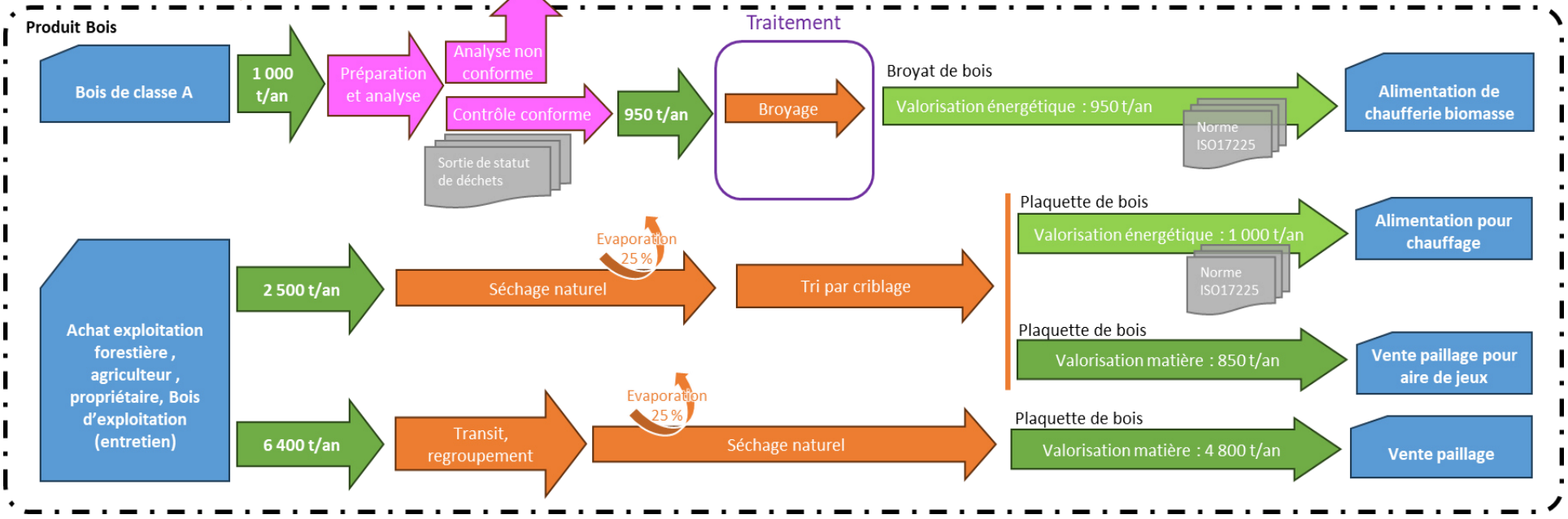

La puissance du broyeur du bois de classe A est de **390 kW**. La capacité de stockage de bois sur le site de la Loge est de **18 000 m³**.

D. REGLEMENTATIONS ET DOCUMENTS APPLICABLES

La demande portée par la société VALDEFIS est notamment concernée par l'application des textes suivants :

- Le titre premier du Livre V du **Code de l'Environnement** définit l'ensemble des procédures et obligations qui réglementent la création, l'exploitation et la cessation d'activités des ICPE ;
- L'arrêté du 23 janvier 1997, relatif à la limitation des **bruits** émis par les ICPE ;
  - Les **émissions sonores** des activités du site de la Loge seront régulièrement **contrôlées** par un organisme agréé ;
- L'arrêté du 02 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation **d'eau** ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation ;
  - Des **aménagements pour la collecte et le traitement des eaux de ruissellement** sont prévus sur le site de la Loge ;
  - Un plan de **surveillance des rejets aqueux** sera suivi par la société VALDEFIS ;
- L'arrêté du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des **risques accidentels** au sein des ICPE soumises à autorisation et l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif aux nouvelles prescriptions applicables pour réduire l'accidentologie des ICPE du secteur des déchets ;
  - **L'étude de danger** de la présente demande et les **procédures de sécurité** du site de la Loge qui en résultent prennent en compte ses prescriptions ;
- L'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de **garanties financières** prévues aux articles R. 516-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
  - Le calcul du montant obtenu étant inférieur à 100 000 €, la société VALDEFIS n'est pas dans l'obligation de constituer ces garanties financières ;
- Les arrêtés du 6 juin 2018 relatifs aux **prescriptions générales** applicables aux ICPE soumises au régime de **l'enregistrement** pour les rubriques **2714** (transit et tri de déchets de bois) et **2794** (broyage de déchets verts) ;
- La norme NF U44-551 de mai 2002 qui définit la composition et les caractéristiques agronomiques attendues pour les supports de cultures ;
- L'arrêté du 29 juillet 2014 fixant les critères de **Sortie de Statut de Déchet** pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme **combustibles de type biomasse** dans une installation de combustion ;
- La norme ISO 17225 qui définit les critères du « **biocombustible solide** » et assure un produit de chauffage de qualité (optimisation de combustion, cendre produites, teneur en polluant…).

E. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Horaires

L'exploitation du site fonctionne du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00, hors jours fériés. En dehors des horaires d'ouverture, un portail ferme l'accès au site de la Loge.

Moyens humains

L'effectif total de la société VALDEFIS a doublé sur ces quatre dernières années. Les salariés rattachés au site de la Loge au Poiré-sur-Vie sont :

- 2 conducteurs de travaux ;
- 7 employés administratifs et commerciaux ;
- 13 opérateurs de production (mécaniciens, responsable de parc et chauffeurs).

Société par Actions Simplifiée VALDEFIS
Immatriculée le 10/03/2003 - RCS 447 952 714
Capital social : 192 480 €
Co-Dirigeant : Julien SOULARD
Siège social : Lieu-dit la Loge, 85 170 le Poiré-sur-Vie

Moyens matériels

Equipement et matériel de production :

- Un pont bascule ;
- Des bureaux administratifs ;
- 7 chargeuses sur pneus dont 6 télescopiques ;
- 3 broyeurs (2 rapides et 1 lent) ;
- Un crible.

Matériel roulant :

- Deux ensembles « tracteur-déchiqueteuse » ;
- 5 camions porte-conteneurs (ampliroll) dont 3 équipés de remorques ;
- Un camion ampliroll équipé d'une grue ;
- 2 camions fond-mouvant ;
- Un porte-engin ;
- 4 véhicules légers (fourgonnette).